



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE HAUTE CORSE

Association loi 1901
Siège social : Ecole primaire Marie Reynoard
20600 BASTIA

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE HAUTE CORSE

Association loi 1901

Siège social : Ecole primaire Marie Reynoard
20600 BASTIA

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Corse relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de



l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 107 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 127 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 113 sur 129 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 849,89 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances. Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE CORSE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	442	442			Fonds propres (avant affectation)	54 158	47 772
Terrains					Report à nouveau	609 275	613 385
Constructions					Résultat de l'association	11 299	6 766
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	11 412	9 612	1 800	715	Total	674 733	667 923
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	1 500	
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	11 854	10 054	1 800	715	Provisions pour charges	836	498
					Total	2 336	498
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 253		1 253	1 537	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	67		67	76	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	5 631		5 631	2 236	Fournisseurs	3 464	3 574
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 080		3 080	6 258	Dettes fiscales et sociales	591	715
Trésorerie	669 926		669 926	666 597	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	633	4 710
Total	679 957		679 957	676 705	Produits constatés d'avance		
					Total	4 688	8 999
TOTAL	691 811	10 054	681 757	677 420	TOTAL	681 757	677 420

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE CORSE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	107 331	127 335
Ventes de produits	148 699	212 275
Prestations de service et animations	37 025	94 867
Subventions d'exploitation	105 296	142 909
Dons et Mécénat		
Contributions financières	11 460	15 193
Autres produits	61 699	138 104
Reprises sur dépréciations et provisions		232
Utilisations des fonds dédiés		
Total	471 510	730 915
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	92 006	133 676
Variation des stocks de fournitures à céder	284	157
Autres achats et charges externes	268 635	453 211
Aides financières	1 590	1 200
Impôts et taxes	290	288
Salaires	9 720	9 489
Charges sociales	1 186	1 752
Cotisations reversées	13 196	12 918
Autres charges	56 164	90 961
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	18 133	20 494
Dotations aux dépréciations et provisions	337	498
Reports en fonds dédiés	1 500	
Total	463 041	724 644
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	8 468	6 271
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 724	3 115
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 724	3 115
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 724	3 115
RESULTAT COURANT (I + II)	10 193	9 386
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	22 513	14 343
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 513	14 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	21 406	16 963
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	21 406	16 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 107	-2 620
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	11 299	6 766
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	34 898	21 478
Total	34 898	21 478
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	34 898	21 478
Total	34 898	21 478

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE CORSE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	681 756,53 €	677 420,14 €
Résultat de l'exercice :	11 299,18 €	6 766,18 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	127	129
dont coopératives et foyers agrégés :	107	113
dont coopératives et foyers non agrégés :	20	16
Nombre de coopérateurs :	13 063	13 208
Heures de bénévolat du siège départemental	0	0
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 269	781
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	0 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	34 898 €	21 478 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE HAUTE CORSE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	11 299,18	{ dont 9 489,90 pour le siège départemental dont 1 809,28 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	3 079,89	{ dont 2 230,00 pour le siège départemental dont 849,89 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	633,07	{ dont 633,07 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	669 925,74	{ dont 59 691,16 pour le siège départemental dont 610 234,58 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		5 703,13	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	18 132,86	{ dont 663,35 pour le siège correspondant aux amortissements dont 17 469,51 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		163,27	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	495 746,70	{ dont 52 793,05 pour le siège départemental dont 472 307,15 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		4 414,09	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	484 447,52	{ dont 43 303,15 pour le siège départemental dont 470 497,87 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		4 397,18	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		16,91	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	118	108
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	93%	84%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	97	96
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	51	29
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	28	1
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Rencontres individuelles	ND
Participants aux séances de formation (estimation)	Rencontres individuelles	ND

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE CORSE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	442	442			Fonds propres (avant affectation)	54 158	47 772
Terrains					Résultat du siege de l'association	9 490	6 386
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	63 648	54 158
Autres immobilisations corporelles	11 412	9 612	1 800	715	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	1 500	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	836	498
Total	11 854	10 054	1 800	715	Total	2 336	498
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 253		1 253	1 537	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	67		67	76	Fournisseurs	3 464	3 574
Comptes courants OCCE	5 631		5 631	2 236	Dettes fiscales et sociales	591	715
Autres créances	2 230		2 230	4 460	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	59 691		59 691	49 921	Autres dettes	633	
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	68 872		68 872	58 230	Total	4 688	4 289
TOTAL	80 726	10 054	70 672	58 946	TOTAL	70 672	58 946

OCCE DE HAUTE CORSE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	29 354	29 454
Ventes de produits	203	2 215
Prestations de service et animations	6 946	4 025
Subventions d'exploitation	3 090	1 200
Dons et Mécénat		
Contributions financières	11 460	15 193
Autres produits	-13	1 125
Reprises sur dépréciations et provisions		232
Utilisations des fonds dédiés		
Total	51 039	53 444
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	37	2 347
Variation des stocks de fournitures à céder	284	157
Autres achats et charges externes	12 803	17 622
Aides financières	1 590	1 200
Impôts et taxes	290	288
Salaires	9 720	9 489
Charges sociales	1 186	1 752
Cotisations reversées	14 892	14 776
Autres charges		2
Dotations aux amortissements	663	196
Dotations aux dépréciations et provisions	337	498
Reports en fonds dédiés	1 500	
Total	43 303	48 326
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	7 736	5 119
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 696	1 266
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 696	1 266
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 696	1 266
RESULTAT COURANT (I + II)	9 432	6 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58	20
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	58	20
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		19
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		19
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	58	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 490	6 386
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 9 489,90 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	441,95			441,95
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 316,68	1 350,62		8 667,30
Mobilier de bureau	2 160,49	584,39		2 744,88
Immobilisations en cours				
Total	9 919,12	1 935,01		11 854,13

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les acquisitions de l'exercice sont :

- Un ordinateur portable 389,90 €,
- Un téléviseur 790,00 €,
- Un support mural 49,90 €,
- Chaises 518,40 €.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	441,95			441,95
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 276,49	438,18		7 714,67
Mobilier de bureau	20%	1 672,47	225,17		1 897,64
Total		9 390,91	663,35		10 054,26

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Agendas coopératifs

1 253,10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	7,00		7,00
Usagers autres	60,00		60,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	67,00		67,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	5 318,87
UR PACA	<u>312,06</u>
	5 630,93

6. Autres créances

Aides à recevoir	2 230,00
------------------	----------

7. Trésorerie

Compte courant BPMED	39 077,19
Compte courant LBP	2 178,67
Livret A	18 397,33
Intérêts courus à recevoir	35,69
Caisse	<u>2,28</u>
	59 691,16

8. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
PEAC		1 500,00		1 500,00
Total		1 500,00		1 500,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	498,29	337,38		835,67
Provisions pour charges	498,29	337,38		835,67
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	498,29	337,38		835,67

Dotations / reprises d'exploitation

337,38

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

337,38

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 464,37</u>
	3 464,37

6. Dettes fiscales et sociales

Urssaf	216,80
Retraite complémentaire	138,51
Prévoyance	16,48
Unification	<u>219.06</u>
	590.85

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Fonds des coopératives fermées	633.07
--------------------------------	--------

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 063	13 208
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,12 €	1,12 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 391,75	29 453,84
Cotisations versées à la Fédération	14 761,19	14 660,88
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 761,19	14 660,88

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	3 090,00	1 200,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	3 090,00	1 200,00
Dont versées aux coopératives	3 090,00	1 200,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale :

EBP	487.20
CNEA	135,33
Commissariat aux comptes	2 230.00
Secrétariat	<u>8 607.34</u>
	11 459.87

4. Produits exceptionnels

Fermetures de coopératives	34.10
Divers	<u>24.14</u>
	58.24

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS**1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

Annexe du siège départemental

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bastia, de locaux dépendant du groupe scolaire Marie Reynoard situé à Montesoro (environ 70 m²).

b) Bénévolat

Faute de moyen pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé..

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque BPCC :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPCC (convention du 16/10/2015). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 611.26	1 183.59
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%